

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 14 MAI 2018 À 18 h 30 À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Kevin J. Haché et les membres : Marie-Soleil Landry, Camille Gionet, Daniel Mallet, Rosaire Labrie, Jean-Guy Blanchard, Yves Roy et Mariette Paulin

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : huit (8) personnes dans la salle dont deux (2) journalistes, ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale, Liette Dugas, chef comptable et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 18 h 30.

2018-121

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2018-122

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2018-123

Élection d'un maire suppléant

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'élire la conseillère Marie-Soleil Landry, maire suppléante pour un mandat de deux ans. Adoptée

2018-124

Historique des factures du
fonds administration générale

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'accepter l'historique des factures du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 du fonds de fonctionnement Administration générale. Adoptée

2018-125

Historique des factures du
fonds eau et égout

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu d'accepter l'historique des factures du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 du fonds de fonctionnement Eau et égout. Adoptée

2018-126

Demande d'avis à la CSR-PA
– Carrière Tire et Hausse
levage et halage de maison
ltée

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de demander à la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne son avis écrit concernant la demande de modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage de Tire et Hausse levage et halage de maison pour une carrière.
Adoptée

2018-127

Gestion des actifs – Adoption
de la politique

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu d'adopter la Politique de gestion des actifs municipaux telle que présentée. La politique est en annexe au présent procès-verbal. Adoptée

2018-128

Gestion des actifs – Offre de
services – 25 000 \$

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'accepter l'offre de services de Roy Consultants, telle que décrite dans le document daté du 11 mai 2018. Adoptée

2018-129

Gestion des actifs – Offre de
services – Demande de
financement

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu que le conseil municipal demande au personnel de Roy Consultants de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'amélioration des pratiques de gestion des actifs;

Il est également résolu que la municipalité de Caraquet s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Préparation et rédaction de la demande de financement à la FCM;
- Préparation et soumission du plan de gestion des actifs selon l'offre de services reçue de Roy Consultants datée du 11 mai 2018;

Il est finalement résolu que la municipalité de Caraquet consacre 10 000 \$ plus TVH de son budget au financement des coûts associés à ce projet. Adoptée

2018-130

Demande d'aide financière –
Véloroute de la Péninsule
acadienne

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de contribuer un montant de 111 204 \$ à la Véloroute de la Péninsule acadienne pour l'extension et la réparation de la piste cyclable, conditionnel à l'engagement des gouvernements fédéral et provincial. Adoptée

2018-131

Plan de lotissement – Brigitte
Landry

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu d'accepter le plan de lotissement de Brigitte L. Landry portant le numéro 2018-008 afin de créer le lot 2018-2 et une rue future de 20 mètres. Adoptée

2018-132

Dépôt et première lecture par
son titre de l'arrêté intitulé
« Arrêté concernant les
quartiers et la composition du
conseil municipal de
Caraquet »

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de faire le dépôt et la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant les quartiers et la composition du conseil municipal de Caraquet ».

OUI – cinq (5) conseillers

NON – les conseillers Jean-Guy Blanchard et Daniel Mallet

Adoptée

2018-133

Deuxième lecture par son titre
de l'arrêté intitulé « Arrêté
concernant les quartiers et la
composition du conseil
municipal de Caraquet »

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant les quartiers et la composition du conseil municipal de Caraquet ».

OUI – cinq (5) conseillers

NON – les conseillers Jean-Guy Blanchard et Daniel Mallet

Adoptée

2018-134

Lecture et adoption des
procès-verbaux

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 avril 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} mai 2018. Adoptée

2018-135

Questions non réglées
découlant de ces procès-
verbaux

Le maire mentionne qu'on a reçu un rapport de la GRC des contraventions pour juillet et août 2017. Ils ont démontré leur volonté d'offrir le meilleur service possible à la population.

La conseillère Marie-Soleil Landry demande quand les enseignes de rues seront installées. Le directeur général mentionne qu'elles le seront prochainement.

Le conseiller Jean-Guy Blanchard mentionne que des travaux ont eu lieu au pont McIntosh la semaine dernière.

Le conseiller Rosaire Labrie demande si nous avons reçu l'avis de la CSR concernant les roulottes de voyage. Le maire répond que nous avons reçu l'avis de la CSR concernant les roulottes de voyage et les enseignes clignotantes. Ces dossiers seront rapportés à une session de travail pour discussion. Le maire ajoute que le dossier des trappes à homard devra revenir prochainement.

Le conseiller Rosaire Labrie demande si des nouvelles ont été reçues de la province relativement aux travaux dans la rue Lavigne. Le directeur général mentionne qu'un suivi sera envoyé aux membres du conseil par courriel.

2018-136

Exposés des membres du
conseil

Le maire félicite Yvon Cormier pour son lancement de livre la semaine dernière.

Le conseiller Daniel Mallet, ayant assisté à la dernière rencontre des pompiers, mentionne que plusieurs choses n'ont pas encore été effectuées concernant des achats et des réparations. Le directeur général mentionne qu'une rencontre du comité de gestion aura lieu prochainement, puisque les élections partielles à Bas-Caraquet se finalisent ce soir.

Le conseiller Daniel Mallet mentionne que la collecte des produits dangereux aura lieu le samedi 2 juin.

2018-137

Correspondance reçue et
envoyée du mois d'avril 2018

Les membres du conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois d'avril 2018.

2018-138

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2018-139

Suivi des dossiers

Le conseiller Rosaire Labrie demande si sa demande d'abri et de table de pique-nique à l'accès à la Baie du quartier 1 sera traitée. Le directeur général mentionne qu'un suivi sera effectué.

2018-140

Présentation et intervention du public

Aucune présentation ni intervention du public.


2018-141

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Yves Roy, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 34.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE


JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE

POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

1. ÉNONCÉS :

La Ville de Caraquet adopte une politique de gestion exhaustive de ses actifs municipaux axée sur le développement durable ainsi que sur des principes de saine gestion. Cette politique de gestion des actifs municipaux inclut l'engagement formel des élus municipaux et des employés, car elle sera appliquée avec rigueur au bénéfice de la population de la Ville de Caraquet et de ses générations à venir.

2. OBJECTIFS :

Les objectifs de cette politique ont pour résultats projetés :

- de favoriser des services fiables et de qualité aux citoyens;
- de favoriser l'amélioration en continu de la gestion des actifs municipaux;
- de garantir une sécurité d'approvisionnement économique fiable;
- de mettre en place des principes de développement durable accru;
- de considérer les changements climatiques et leurs impacts possibles;
- de favoriser la croissance économique, démographique et sociale;
- de générer des économies à court, moyen et long terme;
- de réduire le niveau de risque à tout égard;
- de créer un outil qui permettra une prise de décision optimisée.

3. PORTÉE :

Cette politique s'applique à tous les actifs matériels de la municipalité dont le rôle nécessite une gestion proactive dans la prestation de service.

Elle couvre des actifs d'infrastructure, incluant sans s'y limiter les routes, les trottoirs, les ponceaux, les aqueducs, les égouts, les bassins de rétention, les stations de pompage, les réservoirs, la flotte municipale, les systèmes informatiques, la machinerie, les bâtiments, les parcs et tout autre actif pouvant appartenir à la ville.

4. GOUVERNANCE :

Le Conseil municipal demeure en tout temps l'autorité principale du comité de gouvernance. Le comité de gouvernance sera doté d'un exécutif composé du maire, de deux conseillers/conseillères et de la direction générale.

Les directeurs de services feront partie intégrante du comité de gouvernance et participeront de façon active à l'élaboration de plan de gestion des actifs, compte tenu de leurs fonctions et de leurs connaissances accrues de leurs services municipaux respectifs.

5. CADRE LÉGAL :

La gouvernance veille à ce que la gestion des actifs se fasse en conformité avec les lois, normes et règlements en vigueur tant au niveau provincial que national.

6. PRINCIPES CLÉS :

GESTION DU RISQUE

La gestion du risque fait partie intégrante du processus décisionnel établi dans le plan de gestion des actifs. La gouvernance encourage la gestion du risque autant dans ses décisions stratégiques que dans les modes opérationnels mis de l'avant par les différents services.

Les risques liés à chacune des infrastructures seront identifiés, quantifiés et évalués afin d'en déterminer l'importance, l'urgence ou la tolérance avec laquelle ces risques doivent être traités.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le plan de gestion des actifs portera une attention particulière aux risques associés aux changements climatiques ainsi qu'aux dangers qui en découlent.

Une attention particulière émergera du plan de gestion des actifs en ce qui a trait aux infrastructures municipales critiques pouvant être impactées par un événement lié aux changements climatiques.

DURABILITÉ

La Ville de Caraquet prendra des décisions et les dispositions appropriées permettant aux actifs de mieux répondre aux défis et aux besoins futurs. Le plan de gestion des actifs fera en sorte d'intégrer le principe de développement durable, en fonction de ses besoins économiques, sociaux et environnementaux.

Le choix des investissements et des pratiques sera basé en premier lieu sur leur durabilité dans le temps tout en assurant le meilleur retour possible sur l'investissement.

CADRE FINANCIER

Le plan de gestion des actifs posera un diagnostic fiable de l'état des actifs de la municipalité. La gouvernance ajustera son cadre financier en fonction des besoins suscités par le plan.

La gouvernance mettra en place une planification financière basée sur les orientations stratégiques soulevées par le plan de gestion des actifs qui devra en tout temps respecter la capacité à payer des contribuables, tout en maintenant la santé financière de la municipalité.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR :

La présente politique de gestion des actifs municipaux entre en vigueur à compter de sa date d'adoption par le Conseil municipal.

Adoptée par résolution du Conseil municipal le 14 mai 2018.

Modification adoptée par résolution du Conseil municipal le _____.

Modification adoptée par résolution du Conseil municipal le _____.



Kevin J. Haché
Maire



Julie Jacob
Greffière